

PRATIQUES INNOVATRICES EN MILIEU DE TRAVAIL

Tania Plante

Direction de l'information sur les milieux de travail

Programme du travail, Développement des ressources humaines Canada

Ce survol des innovations en milieu de travail est basé sur 86 conventions collectives conclues entre août et novembre 2001. Environ les deux tiers de ces conventions, soit 53, comportent des dispositions jugées innovatrices ou représentant un intérêt particulier.

Durée

En terme de durée, la tendance se maintient à une période de 36 mois pour presque la moitié des ententes signées, soit 47,7 %. Parmi ces ententes, 19 ont une durée de 24 mois ou moins, et 24 conventions, dont huit d'une durée de 48 mois, restent en vigueur pendant plus de 36 mois.

Rémunération

En matière de rémunération, les exemples de pratiques innovatrices tirés des sommaires d'ententes récents font preuve d'une grande flexibilité à l'égard des rajustements salariaux. En effet, l'accord conclu entre la Fraternité internationale des ouvriers en électricité et Construction Management Bureau Ltd., à l'échelle de la province de la Nouvelle-Écosse, introduit une clause relative à une augmentation de fonds visant la **parité salariale**. Toute augmentation de salaire attribuée aux tôliers, aux plombiers et aux tuyauteurs durant cette ronde de négociation doit, si elle excède les rajustements salariaux des électriciens, être automatiquement accordée à tous les travailleurs visés par cette convention, à moins que des concessions spécifiques ne soient négociées en contre partie.

La convention ratifiée entre MTS Communications Inc., à l'échelle de la province, au Manitoba, et Telecommunications Employees Association of Manitoba établit un régime pilote de **rémunération variable** qui permet, aux employés des niveaux salariaux 6, 7 et 8, de participer et de recevoir une prime cible maximale de 0,5 % du salaire normal, payable l'année suivante et basée sur des objectifs financiers définis dans le régime.

BC Gas Utility Ltd., à l'échelle de la province, en Colombie-Britannique, et le Syndicat international des employés professionnels et de bureau ont négocié un nouveau **programme de pointage** pour remplacer le régime de participation aux bénéficiaires. Les paiements projetés pour 2002 constitueront 3,0 % du revenu annuel d'un employé, à condition que l'on atteigne des résultats satisfaisants aux termes du programme de pointage. La compagnie Canadien Pacifique, à l'échelle du réseau, et la Fraternité internationale des ouvriers en électricité ont adopté un nouveau régime d'**achat d'actions** permettant aux employés d'acheter des actions au moyen de retenues sur la paye, les frais de courtage étant payés par l'employeur.

L'entente conclue entre Capital District Health Authority et le Syndicat de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse comporte une nouvelle clause relative aux **rajustements de marché** visant des pénuries manifestes dans une classification donnée. En outre, dans le cadre de l'entente signée entre Queen's University à Kingston, en Ontario, et l'Association des professeurs, un fonds de 400 000 \$ visant les **écarts et le maintien de l'effectif** sera utilisé pour faire face aux problèmes liés au marché, telles les offres externes ou la rectification des inversions salariales.

Les employés des Services Minéraux Industriels inc, à St-Honoré de Chicoutimi, au Québec, et les Métallurgistes unis d'Amérique ont droit à une **prime de présence** d'un montant de 100 \$ tous les six mois, s'ils ne se sont pas absentés du travail plus de quatre heures.

Sécurité d'emploi

Les travailleurs de Teck Cominco Ltd., à Trail, en Colombie-Britannique, et les Métallurgistes unis d'Amérique bénéficient d'une **sécurité d'emploi accrue**. En effet, l'employeur a résilié tous les avis de licenciement ainsi que les licenciements planifiés pour novembre 2001. Aussi, en cas de nécessité, il aura recours à l'attrition pour réduire les niveaux

d'emplois. De plus, si l'employeur décide de **réduire la production** pendant la durée de la convention dans le but de vendre du courant aux États-Unis et, de ce fait, risque d'affecter les niveaux d'emploi, les parties se rencontreront pour envisager d'autres solutions.

Par ailleurs, l'entente signée entre Capital District Health Authority et le Syndicat de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse, introduit une **clause de non-licenciement ou de perte d'emploi** pour les employés ayant 10 années d'ancienneté ou plus. Les employés permanents, quelle que soit leur ancienneté, ne seront pas mis à pied en raison de la sous-traitance, à moins qu'ils refusent un autre poste dont le salaire représente au minimum 75 % de leur salaire actuel.

Les **employés à temps partiel**, visés par la convention collective signée par Laidlaw Transit Ltd., Para Transpo Branch à Ottawa, en Ontario, et le Syndicat uni du transport disposent maintenant d'une sécurité d'emploi en ce sens que les postes à plein temps leur seront proposés en priorité selon leur ancienneté.

L'entente conclue entre les Supermarchés A&P Limitée et l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, en diverses localités du nord de l'Ontario, stipule que, **lorsque les gestionnaires assurent des fonctions au niveau de l'unité de négociation**, et ce en violation de la convention collective, l'employeur doit verser une amende de 100 \$ au centre anticancéreux de Sudbury (Fonds de la leucémie).

Formation

En terme de formation, les pratiques innovatrices concernent généralement les augmentations de la contribution de l'employeur dans la caisse de formation des employés. Par exemple, la Cargill Foods, division de Cargill Limited à Etobicoke, en Ontario, **a triplé ses versements** dans le fonds pour la formation et l'éducation (de 5 000 à 15 000 \$) de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 175/633.

L'entente entre le Gouvernement de l'île-du-Prince-Édouard, Workers Compensation Board of Prince Edward Island, et Island Regulatory and Appeals Commission et le Prince Edward Island Union of Public Sector Employees, comprend une nouvelle disposition relative à la formation et au perfectionnement stipulant que l'employeur versera un montant de **250 000 \$ par**

année dans la caisse de formation et de perfectionnement. En outre, chaque employeur formera un comité chargé d'élaborer un programme de formation et de perfectionnement auprès duquel le syndicat pourra nommer deux représentants.

Abitibi-Consolidated of Canada à St-Félicien, au Québec, et le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier ont introduit une disposition relative à la **nouvelle technologie**. L'employeur aidera les employés mis à pied à obtenir une formation leur permettant de se qualifier pour de nouveaux emplois.

Conditions de travail

Les travailleurs visés par l'entente signée entre Capital District Health Authority et le Syndicat de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse, bénéficient, le 1^{er} avril de chaque année, de **cinq jours supplémentaires** portés au crédit du congé de maladie, s'ils ont pris sept jours de congé général ou moins au cours de l'année précédente.

Des dispositions relatives au **congé pour bénévolat** ont été introduites dans le cadre de deux conventions renouvelées. À cet égard, le gouvernement du Canada et l'Alliance de la Fonction publique ont négocié une disposition pour une journée de bénévolat auprès d'une organisation communautaire ou de charité, ou encore pour participer à des activités communautaires. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et Prince Edward Island Union of Public Sector Employees déclarent que les employés qui se portent volontaires, pour travailler comme pompiers ou dans une organisation de mesures d'urgence, seront autorisés à effectuer leur service pendant les heures normales de travail.

La convention collective ratifiée par CAMI Automotive Inc., à Ingersol, en Ontario, et le Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Canada), a instauré une **participation aux frais de scolarité** d'un montant de 800 \$ par an et par personne à charge des employés, inscrite dans un collège ou une université. Dans le cadre d'une disposition issue de cette entente, les employés ont également droit à une **prestation pour les frais de garde d'enfants**. À cet égard, l'employeur contribuera à raison de 10 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année pour chaque enfant âgé de cinq ans ou moins.

La convention collective signée entre Saskatchewan Association of Health Organizations et le Syndicat canadien de la fonction publique, en diverses sections locales, comporte une disposition instituant une **main-d'oeuvre représentative des travailleurs autochtones**. Les parties se sont entendues pour promouvoir des possibilités de formation qui pourraient comprendre des cours d'alphabétisation et des services de planification et d'orientation. Les parties s'accordent également pour mettre en place des programmes éducatifs destinés à tous les employés afin d'éliminer les stéréotypes et les mythes concernant les Autochtones et de faire tout leur possible pour aider les employés qui souhaitent assister ou participer à une célébration culturelle ou spirituelle inhérente à leur confession ou à leur culture.

Avantages sociaux et régimes de retraite

Plusieurs ententes revoient à la hausse les dispositions relatives aux avantages sociaux ou encore stipulent une extension du champ d'application de la couverture sociale, ainsi qu'une amélioration des régimes de retraite. Voici quelques exemples intéressants de dispositions innovatrices.

Les travailleurs visés par l'entente signée entre Technologies Industrielles SNC inc., à Le Gardeur, au Québec, et les Métallurgistes unis d'Amérique peuvent maintenant bénéficier d'une **retraite progressive**. Il s'agit d'un plan de retraite qui permet de réduire l'horaire de travail un an avant la retraite, pour un maximum de cinq employés à la fois. La compagnie

Tech Cominco Metals Ltd., à Trail, en Colombie-Britannique, et les Métallurgistes unis d'Amérique ont signé une disposition relative à la **prestation des employés retraités**. L'employeur tiendra des réunions annuelles avec des représentants des retraités afin de discuter des prestations en cours.

L'entente entre le Conseil ontarien des affaires collégiales et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario offre, pour les prestations des soins de la vue, 300 \$ maximum tous les deux ans, mais les personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de 18 ans y sont admissibles sur une base annuelle. Ces prestations peuvent également servir à payer les **opérations de chirurgie au laser**.

Comités patronaux-syndicaux

Cela fait déjà plusieurs années que les comités conjoints existent et leurs mandats ne cessent de se diversifier et de s'étendre.

L'entente de New Brunswick Association of Nursing Homes Inc. et le Syndicat canadien de la fonction publique, en diverses sections locales, stipule la formation d'un comité chargé d'**examiner l'ensemble des postes à temps partiel** dans le but de les convertir en postes à plein temps.

Par ailleurs, la convention collective ratifiée par Textron Automotive Company, à Port Hope en Ontario, et les Métallurgistes unis d'Amérique stipule la création d'un comité pour examiner les **prestations de maladie**. Ce comité aidera les employés à résoudre les problèmes concernant les demandes de prestations d'assurance-maladie.



LA DIRECTION DE L'INFORMATION SUR LES MILIEUX DE TRAVAIL

Programme du travail

Développement des ressources humaines Canada

Saviez-vous que... Venez visiter notre site Internet

Votre lien à la Direction de l'information sur les milieux de travail du Programme du travail est
<http://labour-travail.hrdc-drhc.gc.ca>

Disponibles maintenant :

- Tendances récentes, communiqués, données sur les relations industrielles et la négociation collective.
- Produits et services d'information :
 - échantillons de nos produits;
 - accès au plus récent exemplaire trimestriel du *Bulletin des règlements salariaux*;
 - accès à la liste des articles et études de cas disponibles publiés dans la *Gazette du travail*;
 - calendrier des *principales conventions collectives qui viennent à expiration et celui des réouvertures de négociation*;
 - accès à une base de données sur les organisations de travailleurs et travailleuses au Canada.
- Demande d'information et abonnement à nos produits par accès direct.